

Dernière réunion de l'organe intergouvernemental de négociation, 18 mars 2024

Le Conseil International des Infirmières (CII) se félicite de l'accord sur les pandémies, auquel il est favorable.

La pandémie a entraîné d'énormes répercussions sur la santé physique et mentale du personnel de santé mondial, celle des infirmières en particulier. Or, le texte de l'article 7 de l'accord ne reflète pas pleinement la gravité de la pandémie, ni ses effets sur les agents de santé, ni l'urgence de l'action requise pour remédier à la grave pénurie mondiale de personnels de santé, pénurie qui constitue en soi une urgence sanitaire mondiale.

Le texte de l'article 7 n'est pas non plus totalement aligné sur le libellé de la Déclaration politique adoptée par les Nations Unies en octobre dernier lors de la Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle.

Plus précisément, face à l'augmentation importante du recrutement international, qui est le fait d'un petit nombre de pays à revenu élevé, les infirmières des pays ciblés par le recrutement nous disent que cette situation est la cause de préjudices réels à la santé et qu'elle creuse les inégalités en matière de santé.

Dans la Déclaration politique, les États membres des Nations Unies :

- expriment « leur profonde inquiétude devant la pénurie persistante de personnel de santé au niveau mondial, concernant principalement les pays à revenu faible et intermédiaire » ;
- estiment qu'il est nécessaire de « renforcer le Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé » ; et
- recommandent de « veiller à ce que les accords bilatéraux en matière d'emploi présentent des avantages proportionnels ».

L'article 7.3 de l'accord sur les pandémies, qui ne reprend pas ces affirmations devant être suivies de mesures et qui ne traduit pas l'urgence de la situation, devrait être complété par ces éléments de manière à aligner l'accord sur la Déclaration politique des Nations Unies.

Il existe une grande inégalité mondiale dans la répartition, la formation et le recrutement des personnels de santé, et cette inégalité, comme le montrent les modèles actuels de recrutement international des infirmières, aggrave les inégalités en matière d'accès à la santé et de résultats de santé.